

ARRETE DE CREATION DE STRUCTURE

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 08 avril 2019 ;

ARRETE

Article 1

La plateforme « FabLab SU » est créée à compter du 08 avril 2019.

Article 2

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 08 avril 2019

Le Président de Sorbonne Université

